



Cfdt:

MEUSE

S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

## CONGRES UTR - 25/11/2016 LONGEVILLE EN BARROIS

### RAPPORT D'ACTIVITE

L'objet ici n'est pas de faire une liste à la « Prévert », des réunions de conseils, de bureaux ou de commissions qui se sont tenues au cours des quatre dernières années.

Quand je vous aurai dit que nous avons tenu 14 réunions de conseil, 18 réunions de bureau, que la commission vieillissement, santé, et cadre de vie (fusionnée) s'est réunie 9 fois, et la commission développement 3 fois, vous aurez une idée assez complète du rythme de nos rencontres depuis 4 ans et de ce qu'elles impliquent en temps et disponibilité de ceux qui sont concernés.

Pourtant l'assiduité à toutes ces réunions, est restée relativement stable avec un taux moyen de participation de 70% environ.

### LE CONTEXTE

Le combat syndical est un engagement de longue haleine qu'il faut en permanence remettre sur le métier. La détermination est toujours là malgré le contexte politique. Si en 2012 nous avions espéré, avec l'arrivée de la gauche au pouvoir, une embellie au niveau économique, social et syndical, nous sommes obligés aujourd'hui de reconnaître que notre quotidien s'est encore dégradé favorisant, en conséquence, la montée des populismes. Le désarroi de nos adhérents et sympathisants est tel, face aux attentats, aux vagues d'immigration, aux bidonvilles de Calais, que l'amalgame est facile entre ces situations et nos propres difficultés. Alors la tentation du recours aux extrêmes revient souvent dans les conversations, y compris de la part de quelque uns d'entre nous.

Nous avons le devoir, demain plus encore sans doute, d'affirmer et réaffirmer nos valeurs essentielles de solidarité, de tolérance et de liberté.

### LE DEVELOPPEMENT

C'était un axe fort de notre UTR en 2012.

Les résultats sont plutôt décevants ! Les demandes de coopération avec les syndicats de salariés sont restées « lettres mortes », les rappels permanents dans les différentes rencontres départementales (UL, UD, AG, congrès, etc) sont sans effets. Dans ce contexte nous réussissons simplement à maintenir le nombre de nos adhérents.

Pourtant ce doit être l'axe essentiel de notre action : pour bien fonctionner, il faut plus de têtes, de bras et de jambes. Distribuer des tracts, faire signer des pétitions, distribuer des enquêtes et les exploiter, assurer les permanences, être présent sur les foires, demande du monde.

Le « développement » est un axe de travail partagé à tous les niveaux de la structure : confédération, UCR, URR, et UTR bien évidemment. L'analyse de nos flux de syndiqués montre, en effet, une érosion massive de nos adhérents salariés dès l'arrivée à la retraite. C'est une perte directe pour l'organisation, mais également pour le retraité lui-même qui se retrouve isolé du jour au lendemain. Or, comme maintes fois répété, la vie sociale ne s'arrête pas à la retraite.

Pourquoi l'arrêt de l'adhésion syndicale au moment de la retraite ?

- Méconnaissance de l'existence d'un syndicalisme retraité à la CFDT ?  
Vraisemblablement !
- Méconnaissance de nos revendications ? Sûrement !
- Souhait de rompre avec l'engagement syndical ? Sans doute !
- Refus de basculer chez les « vieux » ? Entendu souvent !

Ou :

- tout simplement par négligence ? Oui si le syndicat ne fait pas son travail d'information !

Alors comment s'y prendre et quoi faire ?

C'est la question à laquelle il va falloir répondre dans les prochains mois du mandat à venir.

La réponse passera sans doute par une coopération plus étroite avec l'UD et les syndicats.

Renouveler, rajeunir nos équipe, doit rester un axe majeur de notre action, au risque de voir des ULR s'étioler et disparaître à brève échéance.

## LE POUVOIR D'ACHAT DES RETRAITES

Le maintien du pouvoir d'achat des retraités reste une exigence minimum. Le pari n'est pas gagné ! Et notre revendication d'une retraite minimum égale au smic pour une carrière complète, maintes et maintes fois revendiquée n'a pas encore abouti !

Les nouveaux dispositifs fiscaux, auxquels il faut ajouter des charges de plus en plus lourdes, pèsent fortement sur le pouvoir d'achat des retraités.

L'enquête sur les conditions de vie des retraités à faible revenus a permis de mettre en évidence toutes ces difficultés. Logement, chauffage, alimentation, accès aux soins, mutuelles, sont des préoccupations quotidiennes.

Néanmoins notre mobilisation sur cette enquête a permis la revalorisation de l'allocation de solidarité. Trop peu diront certains à juste titre, mais peut-être n'est-ce qu'un début.

L'indexation des retraites sur les prix pénalise l'évolution des retraites qui « décrochent » par rapport à l'évolution des salaires. Nous n'avons pas obtenu gain de cause jusque maintenant, espérons pour l'avenir la prise en compte de notre revendication par les pouvoirs publics.

Les retraités ont consenti de gros efforts et pris leur part dans les difficultés de l'Etat : la suppression de la demi-part pour les personnes seules, la fiscalisation de la majoration de pension pour enfant, ont entraîné dans certains cas la fin des exonérations des impôts locaux, de la taxe audio visuelle de la CSG ou du CRDS. Si l'Etat a corrigé depuis en exonérant d'impôts locaux, les 250000 personnes âgées aux revenus les plus faibles, il n'en reste pas moins un fort sentiment d'injustice comparé à la clémence des pouvoirs publics envers les plus riches de notre pays.

Si nous nous inscrivons et si nous partageons cette idée d'une plus grande solidarité entre les générations, la CFDT et donc l'UTR, revendique dans le même temps la mise en œuvre d'une véritable réforme fiscale, équitable, progressive qui ne saurait se limiter aux seules « niches », qui seraient ou pourraient être à l'avantage des retraités.

## L'ACCOMPAGNEMENT AU VIEILLISSEMENT

La commission « Cadre de vie- vieillissement- santé » a parfaitement fonctionné. 9 réunions en 4 ans ce n'est pas si mal.

Nous avons vu en 2015 l'aboutissement positif du dossier « Foyers Logements » sur l'ULR de Verdun. 10 ans de luttes avec les collectivités locales, départementales, les offices HLM, les organismes sociaux, pour obtenir le maintien et la rénovation de 2 foyers logements.

L'action syndicale a payé et ce dossier (puisqu'il en faut un) justifie pleinement les raisons de notre engagement.

### 1-CODERPA (Comité Départemental pour les Personnes Agées)

Le constat de non fonctionnement du CODERPA, nous a amené à engager diverses actions en direction du conseil général :

- rencontre avec les élus de gauche afin d'attirer leur attention sur le non fonctionnement du CODERPA
- débat avec ces mêmes élus sur le schéma gérontologique
- rencontre avec le vice-président du CG chargé de la solidarité
- rencontre avec la direction de la solidarité
- en 2016 participation à 2 commissions du CD aux réflexions sur le bilan du schéma gérontologique et sur la mise en place du futur CDCA (Comité Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie)

Nous ne sommes pas rassurés, pour l'instant, sur les conditions de mise en place de ce CDCA.

### 2-CCAS (Comité Communal d'Action Sociale)

Notre engagement dans les CCAS est plus concret.

Suite aux dernières élections municipales 9 de nos propositions de candidatures ont été retenues. Nous avons déjà réuni à trois reprises nos mandatés CCAS, afin de faire le point, sur les premières années de fonctionnement, et surtout pour recueillir les expériences respectives, et tenter ensuite d'harmoniser nos interventions, en particulier sur l'analyse des besoins sociaux même si son obligation est aujourd'hui remise en cause par le législateur.

### 3-PERTE D'AUTONOMIE

C'est une action initiée par l'UCR, sur laquelle nous nous sommes beaucoup mobilisés.

Mobilisés pour que cette loi différée à plusieurs reprises voit le jour. Des tracts ont été distribués, des cartes pétitions signées. Remises ensuite en préfecture cette action a démontré notre capacité à mobiliser, accéléré le processus de mise en œuvre, et obligé le ministère à revoir sa copie.

Cette loi dite « ASV » (loi d'accompagnement à la santé et au vieillissement) avec un premier volet adopté en décembre 2015 devrait apporter quelques avancées dans les dispositifs d'aide à la personne :

- Schéma départemental d'amélioration de la prévention
- Revalorisation de l'APA
- Développement des différentes formes d'habitat
- Reconnaissance et soutien aux aidants (l'enquête en cours à laquelle les uns ou les autres avez contribé devrait permettre une fois dépouillée de mieux cerner et comprendre le rôle des aidants familiaux)

Ce n'est que le premier volet de la loi. Tout ce qui relève de « l'hébergement en établissement » a été une nouvelle fois reporté. Il est à craindre que ce volet ne voit jamais le jour !

### 4- LA SANTE

Les péripéties relatives à la généralisation du 1/3 payant avec en particulier la grève des médecins et pour certains le refus d'appliquer cette disposition, a souligné une fois encore le peu de solidarité à l'égard des plus démunis, d'une profession dont la principale préoccupation reste pour quelques uns l'accroissement de leurs revenus, en limitant au maximum les contraintes.

Pourtant la généralisation du 1/3 payant permet à tous un meilleur accès aux soins.

Même remarque pour les dépassements de tarifs des consultations : nous avons constaté qu'un médecin local avait décidé unilatéralement d'augmenter ses tarifs de 2 Euros à partir de 18h, au mépris des règles de la Sécu.

Constat également d'une accélération de la désertification médicale qui remet en cause l'accès aux soins : le départ en retraite de nombreux médecins non remplacés, prive de médecin référent bon nombre de malades. De ce fait le sécu pénalise le remboursement maladie au motif qu'il n'y a pas eu

de passage auprès d' un médecin référent.

L'UTR sur ces diverses difficultés a alerté l'UCR, L'UD qui a fait suivre à la « conf », afin qu'une action soit entreprise auprès du ministère de la santé. Aujourd'hui nous n'avons pas de réponse à nos courriers.

L'UTR attentive à ces difficultés, continuera son action et reviendra s'il le faut sur ces sujets particulièrement pénalisants pour les retraités.

## FORMATION ET INFORMATION

La formation est restée une priorité tout au long de notre mandat.

C'est sans aucun doute l'un des moyens utiles à notre développement.

Bien connaître notre organisation, bien connaître les structures et organismes dans lesquels nous siégeons, être en mesure de répondre aux questions sur la retraite, l'évolution du pouvoir d'achat, l'Europe, l'ARS, etc, sont des atouts supplémentaires au renforcement de notre structure.

C'est pourquoi nous sommes très attentifs aux propositions qui nous sont faites par l'UCR avec le programme de formation diffusé chaque année en octobre.

- 2 adhérents ont participé à « écrire pour être lu »
- 2 adhérents pour la 1ère formation « Système de retraite »
- 2 adhérents pour la 2ème formation « Système de retraite »
- 1 adhérent sur la formation « Gabelle »
- 2 adhérents sur le développement
- 2 adhérents sur le développement soutenable (durable)
- 6 adhérents sur le CCAS
- 2 adhérents sur le pouvoir d'achat

Soit au total 19 participations, ce qui n'est pas trop mal même si c'est encore insuffisant.

Il faut également signaler la participation de nos adhérents à diverses informations diffusées par des personnes ressource sur le fonctionnement de la sécu (président ) ou sur le fonctionnement de l'APA par des intervenants du CG.

Ce type d'initiatives en matière d'information est à renouveler. Nous disposons dans les divers mandats de nos adhérents, de compétences dont il est dommage de se priver.

## CONCLUSION

Je n'ai pas évoqué les différents mandatements de nos adhérents dans les structures en interne à la CFDT (UD,UL,URR,UCR) ou dans les structures extérieures à la CFDT(Sécu, CAF, CCAS, CODERPA, Office HLM, etc...) Elles sont nombreuses, mobilisent beaucoup de monde, prennent beaucoup de temps.

C'est la conséquence de notre engagement. Il ne peut pas être éternel. Et nous aurons au cours du nouveau mandat qui se profile à l'horizon à réfléchir à la relève et au renouvellement de l'équipe.

Je vous remercie de votre attention.